



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDT_SST_69_2021_
relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DU RHÔNE,**

Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route et notamment son article D314-8 ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU le code de la voirie routière ;
VU le décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs ;
VU le décret n°2020-1264 du 16 octobre 2020, relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale ;
VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Ivan BOUCHIER en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
VU l'arrêté du préfet du Rhône n°1519 du 16 octobre 1985 désignant les communes ou parties de communes situées en zone Montagne ;
VU l'arrêté du 23 juin 2021 relatif à la modification de la signalisation routière ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée par les textes subséquents ;
VU l'avis du comité de massif en date du 23 juillet 2021 ;
VU l'avis favorable du conseil départemental du Rhône du 7 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'obligation d'équipement pour certains véhicules pendant la période hivernale pour les axes des communes du Rhône incluses dans le Massif central au sens du décret n°2004-69 susvisé contribue à l'amélioration de la sécurité de tous,

SUR PROPOSITION du Directeur départemental des territoires du Rhône,

ARRÊTE

Article 1

L'équipement des véhicules de catégories M1 à M3 et N1 à N3 est obligatoire en période hivernale pour les communes incluses dans le Massif central au sens du décret n°2004-69 susvisé dont la liste est annexée à l'arrêté.

Cette obligation est valable chaque année, à partir de 2021, du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante.

Article 2

Des panneaux B58 et B59 seront implantés respectivement en entrées et sorties de zone d'obligation d'équipements en période hivernale sur les réseaux routiers concernés. Des rappels de ces obligations seront aussi implantés pour les entrées et sorties principales du réseau routier national ainsi qu'en limite départementale.

L'implantation de ces nouveaux panneaux relève de chaque gestionnaire de voirie concerné.

Article 3

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- gracieux motivé adressé à mes services,
- hiérarchique introduit auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur,
- contentieux formé devant le tribunal administratif de Lyon - Palais de justice Part-Dieu - 184, rue Duguesclin à 69433 Lyon Cedex 03.

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs.

Dans le cas du recours gracieux ou du recours hiérarchique, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivaut à un rejet implicite ouvrant droit à un nouveau délai de recours contentieux de deux mois.

Article 4

- La secrétaire générale de la préfecture du Rhône,
- le préfet délégué pour la défense et la sécurité,
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Rhône,
- le président du conseil départemental,
- les établissements publics de coopération intercommunale concernés,
- les communes du Rhône situées en zone Montagne,
- la directrice interdépartementale des routes Centre-Est,
- le directeur régional des autoroutes du Sud de la France,

et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et dont copie est adressée :

- au représentant de la fédération nationale des transports routiers,
- au représentant de transports logistique de France Auvergne-Rhône-Alpes,
- au directeur de la DREAL Auvergne - Rhône - Alpes,
- au directeur départemental des territoires du Rhône,
- à l'officier du ministère public près le tribunal de police de Lyon,
- au président du conseil départemental du Rhône,

- aux maires des communes de : Affoux, Aigueperse, Amplepuis, Ancy, Les Ardillats, Aveize, Azolette, Beaujeu, Bessenay, Bibost, Brullioles, Brussieu, Cerves, Chambost-Allières, Chambost-Longessaigne, Chamelet, La Chapelle-sur-Coise, Chaussan, Chénelette, Chevinay, Chiroubles, Claveisolles, Coise, Cours, Courzieu, Cublize, Dième, Duerne, Grandris, Grézieu-le-Marché, Les Halles, Haute-Rivoire, Joux, Jullié, Lamure-sur-Azergues, Larajasse, Létra, Longes, Longessaigne, Marchampt, Meaux-la-Montagne, Meys, Deux-Grosnes, Montromant, Montrottier, Pollionnay, Pomeys, Vindry-sur-Turdine, Poule-les-Écharmeaux, Propières, Ranchal, Riverie, Rivolet, Ronno, Rontalon, Les Sauvages, Savigny, Sourcieux-les-Mines, Souzy, Saint-André-la-Côte, Saint-Appolinaire, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Bonnet-le-Troncy, Sainte-Catherine, Saint-Clément-de-Vers, Saint-Clément-les-Places, Saint-Clément-sur-Valsonne, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Forgeux, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Genis-l'Argentière, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Jean-la-Bussière, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Just-d'Avray, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Marcel-l'Éclairé, Saint-Martin-en-Haut, Chabanière, Saint-Nizier-d'Azergues, Sainte-Paule, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Romain-de-Popey, Saint-Symphorien-sur-Coise, Saint-Vincent-de-Reins, Tarare, Thizy-les-Bourgs, Thurins, Valsonne, Vaugneray, Vauxrenard, Vernay, Villechenève, Villié-Morgon et Yzeron,

- aux présidents de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle, de la Communauté de communes du Pays Mornantais, de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, de la Communauté de communes Saône Beaujolais et de la Communauté de communes de Vienne Condrieu.

Lyon, le **05 OCT. 2021**

Maurice

Annexe de l'arrêté préfectoral n° DDT_SST_69_2021_

Commune	Périmètre des EPCI 2020	Périmètre des massifs
Affoux	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Aigueperse	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Amplepuis	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Ancy	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Les Ardillats	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Aveize	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Azolette	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Beaujeu	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Bessenay	246900625 - CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	06 - Communes classées dans le Massif central
Bibost	246900625 - CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	06 - Communes classées dans le Massif central
Brullioles	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Brussieu	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Cenves	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Chambost-Allières	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Chambost-Longessaigne	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Chamelet	200040574 - CC Beaujolais Pierres Dorées	06 - Communes classées dans le Massif central
La Chapelle-sur-Coise	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Chaussan	246900740 - CC du Pays Mornantais (COPAMO)	06 - Communes classées dans le Massif central
Chénelette	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Cheviny	246900625 - CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	06 - Communes classées dans le Massif central
Chiroubles	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Claveisolles	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Coise	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Cours	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Courzieu	246900625 - CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	06 - Communes classées dans le Massif central
Cublize	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Dième	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Duerne	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Grandris	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Grézieu-le-Marché	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Les Halles	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Haute-Rivoire	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Joux	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Jullié	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Lamure-sur-Azergues	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Larajasse	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Létra	200040574 - CC Beaujolais Pierres Dorées	06 - Communes classées dans le Massif central
Longes	200077014 - CA Vienne Condrieu	06 - Communes classées dans le Massif central
Longessaigne	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Marchamp	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Meaux-la-Montagne	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Meys	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Deux-Grosnes	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Montromant	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Montrottier	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Pollionnay	246900724 - CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	06 - Communes classées dans le Massif central
Pomeys	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Vindry-sur-Turdine	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Poule-les-Écharmeaux	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Prorières	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Ranchal	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Riverie	246900740 - CC du Pays Mornantais (COPAMO)	06 - Communes classées dans le Massif central
Rivolet	200040590 - CA Villefranche Beaujolais Saône	06 - Communes classées dans le Massif central
Ronno	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Rontalon	246900740 - CC du Pays Mornantais (COPAMO)	06 - Communes classées dans le Massif central
Les Sauvages	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Savigny	246900625 - CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	06 - Communes classées dans le Massif central
Sourcieux-les-Mines	246900625 - CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	06 - Communes classées dans le Massif central
Souzy	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-André-la-Côte	246900740 - CC du Pays Mornantais (COPAMO)	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Apollinaire	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Bonnet-des-Bruyères	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Bonnet-le-Troncy	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Sainte-Catherine	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Clément-de-Vers	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Clément-les-Places	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Clément-sur-Valsonne	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Cyr-le-Chatoux	200040590 - CA Villefranche Beaujolais Saône	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Didier-sur-Beaujeu	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Forgeux	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Sainte-Foy-l'Argentière	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Genis-l'Argentière	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Jigny-de-Vers	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Jean-la-Bussière	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Julien-sur-Bibost	246900625 - CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Just-d'Avray	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Laurent-de-Chamousson	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Marcel-l'Éclairé	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Martin-en-Haut	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Chabanière	246900740 - CC du Pays Mornantais (COPAMO)	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Nizier-d'Azergues	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Sainte-Paule	200040574 - CC Beaujolais Pierres Dorées	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Pierre-la-Palud	246900625 - CC du Pays de l'Arbresle (CCPA)	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Romain-de-Popey	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Symphorien-sur-Coise	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Saint-Vincent-de-Reins	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Tarare	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Thizy-les-Bouffes	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Thurins	246900724 - CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	06 - Communes classées dans le Massif central
Valsonne	200040566 - CA de l'Ouest Rhodanien	06 - Communes classées dans le Massif central
Vaunoy	246900724 - CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	06 - Communes classées dans le Massif central
Vauxrenard	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Vernay	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Villechenève	200066587 - CC des Monts du Lyonnais	06 - Communes classées dans le Massif central
Villé-Morgon	200067817 - CC Saône-Beaujolais	06 - Communes classées dans le Massif central
Yzeron	246900724 - CC des Vallons du Lyonnais (CCVL)	06 - Communes classées dans le Massif central